

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 29 mars 2023 portant nomination des
membres de la Commission paritaire de l'enseignement
fondamental libre non confessionnel**

A.Gt. 06-04-2023

M.B. 24-07-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement libre subventionné, l'article 94 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1993 relatif aux Commissions paritaires dans l'enseignement libre non confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 23 novembre 1998 et 08 novembre 2001 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2023 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement fondamental libre non confessionnel ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 78, §1^{er}, 17^o ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, premier tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2023 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement fondamental libre non confessionnel, le tableau est remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Françoise GUILLAUME	M. Emmanuel DOORNAERT
M. Ghislain MARON	M. Dominique PAQUOT
M. Michel BETTENS	M. Fabrizio DALLE NOGARE
Mme Valérie LEONET	M. Nicolas MARON
M. Raymond VANDEUREN	M. Jeremy PHILIPPE
Mme Fatou DIEME	Mme Françoise DEWEERDT

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 06 avril 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS